

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2022  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Province de Québec,**

**Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence, ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2022, à 19 h, et à laquelle sont présents :

**MEMBRES PARENTS**

M. Marc Tremblay, président;  
M. Jimmy Meunier, vice-président;  
M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft;  
M<sup>me</sup> Mireille Tremblay;

**MEMBRES DU PERSONNEL**

M. Jean-Michel Cossette;  
M<sup>me</sup> Flavie Tremblay;  
M<sup>me</sup> Mélanie Jobin;  
M<sup>me</sup> Audrey Piquette;  
M<sup>me</sup> Chantale Simard;

**MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ**

M. Guy Larouche;  
M<sup>me</sup> Zoé Paradis.

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale.

**Absences :**

M<sup>me</sup> Chantale Nadeau, membre parent;  
M. Carl Bouchard, membre du personnel;  
M. André Desmarquis, membre de la communauté;  
M<sup>me</sup> Manon Gobeil, membre de la communauté;  
M<sup>me</sup> Maryse Perron Chartier, membre de la communauté.

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 15 mars 2022 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte, sous la présidence de M. Marc Tremblay, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

**2. Mot de bienvenue**

M. Marc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis lors de la convocation.

ADOPTÉ

**4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels**

M. Marc Tremblay, président, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant le point à l'ordre du jour. M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft déclare son conflit d'intérêts.

**5. Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

**6. Rapports des comités du conseil d'administration****6.1 Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

**6.2 Comité des ressources humaines**

Il n'y a rien à signaler.

**6.3 Comité de gouvernance et d'éthique**

Il n'y a rien à signaler.

**6.4 Comité de révision**

Il n'y a rien à signaler.

**6.5 Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien**

Il n'y a rien à signaler.

CA-0260-03-22

## **7. Dossiers nécessitant une décision**

### **7.1 Rapport de la protectrice de l'élève sans recommandations – Dossier CSPB 2021-22-05**

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du cheminement des plaintes le 8 mars 2022;

ATTENDU que le parent s'est adressé à la protectrice de l'élève puisqu'il était insatisfait de la décision du directeur général;

ATTENDU le rapport acheminé par la protectrice de l'élève au parent dans lequel elle recommande le maintien de la décision de la direction générale;

ATTENDU qu'il était nécessaire de caviarder le document afin de retirer les éléments permettant d'identifier l'élève ou son parent;

ATTENDU les explications fournies par la direction générale concernant le dossier;

ATTENDU les délibérations tenues par les membres du conseil d'administration;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prenne acte du rapport de la protectrice de l'élève pour le dossier CSPB 2021-22-05;

QUE le Centre de services scolaire accepte la recommandation de maintenir la décision de la direction générale;

QUE le Centre de services scolaire informe la protectrice de l'élève de la décision du conseil d'administration.

ADOPTÉ

## **8. Prochaine séance**

La prochaine réunion régulière aura lieu le 17 mai 2022, à 18 h 30, par visioconférence.

## **9. Évaluation de la rencontre**

N'ayant eu qu'un seul point, il n'y a pas eu d'évaluation de la rencontre.

CA-0261-03-22

**10. Levée de la séance**

CA-0262-03-22

Il est PROPOSÉ par M. Jimmy Meunier et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 32.

ADOPTÉ

Le président,

La secrétaire générale,

\_\_\_\_\_  
Marc Tremblay

\_\_\_\_\_  
Annie Tremblay, avocate